



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_132-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/132

**Budget supplémentaire 2021 de la régie du port de plaisance
Charles-Ornano**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le budget supplémentaire de l'exercice 2021 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano », conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2020. Il intègre les résultats constatés de l'exercice antérieur (Cf. Délibération n° 2021/130 en date du 29/04/2021) et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2020.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	961 299.60 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	2 137 284.53 €
Total du budget supplémentaire 2021	3 098 584.13 €

A - La section de fonctionnement

↳ En dépenses

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 55 000.00 €

Ces dépenses de fonctionnement comptabilisent une somme de 55 000 € dédiée à des dépenses de fournitures d'entretien et réparations de biens immobiliers.

↳ Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 50 000.00 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 50 000 € dédiée à des provisions pour clients douteux.

↳ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : 856 299.60 €

↳ En recettes

↳ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté du CA 2020 : 961 299.60 €

B - La section d'investissement

↳ En dépenses

Les inscriptions portent sur les dépenses d'équipement et constituent en volume un montant global de 2 137 284.53 €.

↳ Chapitre 21 : Acquisition de matériel : 118 701.15 € (dont 103 701.15 € en reports de crédits du CA 2020)

↳ Chapitre 23 : Travaux d'aménagement et d'installations portuaires : 2 018 583.38 €.
(854 622.8 € en opérations nouvelles et 1 163 960.58 € en reports de crédits du CA 2020).

Ces dépenses d'investissement sont destinées à achever les travaux de modernisation du port et à réaliser divers aménagements sur le quai d'honneur (garde corps et aménagements paysagers). De plus, des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse et des coursives des bâtiments ainsi que la réhabilitation et l'harmonisation des façades du bâtiment commercial sont envisagés.

En recettes

Le financement de la section est assuré par le résultat d'investissement reporté du Compte administratif 2020 pour 1 280 984.93 € d'une part et le virement provenant de la section de fonctionnement pour 856 299.60 € d'autre part.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget supplémentaire de la régie du port de plaisance pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

ADOpte

le budget supplémentaire de la régie du port de plaisance pour l'exercice 2021.

VOTE

Par 38 voix pour, 3 voix contre, 2 abstention(s), 0 non participation(s).

Vote(s) contre : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

